

NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE

Formulaire de demande de permis



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - DEMANDEUR

Nom de famille	Prénom	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire ou autre	Courriel
Êtes-vous propriétaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ¹	Adresse permanente	

¹ Dans ce cas, le demandeur devra fournir une procuration écrite, signée par le propriétaire, attestant qu'il l'autorise à faire une demande de permis en son nom

2. DESCRIPTION DU SITE OÙ AURONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse du bâtiment (numéro civique et rue, s'il y a lieu)		Numéro(s) de lot(s) au cadastre du Québec (rénové)	
Le terrain visé est-il	Riverain ou à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un lac, cours d'eau ou d'un milieu humide?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À l'usage de la municipalité
	En zone inondable identifiée au zonage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	En zone agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	En zone soumise à des risques de glissement de sol ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		Numéro de matricule	Code de zonage

3. DESCRIPTION DU PROJET

Type de construction

- Garage
- 1 étage
- 1 ½ étage
- Atelier privé
- Cabanon | remise
- Abri à bois de poêle
- Abri pour voiture ou embarcation
- Appentis
- Gazebo ou abri à jardin
- Véranda
- Autre : _____

Caractéristiques

Le bâtiment accessoire sera (cochez si cela s'applique)

- Chauffé
- Poêle à bois
- Électricité
- Autre :
- Isolé
- Muni d'une fondation
- Muni d'électricité

Responsable des travaux

- Auto construction
- Entrepreneur (remplir la section 4)

Cout estimé des travaux	
Date prévue de début des travaux	
Date prévue de fin des travaux	

4. RESPONSABLE PRINCIPAL DES TRAVAUX (entrepreneur ou toute autre personne en chargée des travaux)

Nom	Prénom	Nom de la compagnie	
Adres		Ville	Code postal
Téléphone bureau	Téléphone cellulaire ou autre	Numéro d'entreprise (NEQ)	
Télécopieur	Courriel	Numéro RBQ	

Vous pouvez transmettre votre demande de permis en personne (au bureau municipal), par la poste, par télécopieur ou par courriel. Veuillez prendre connaissance de nos coordonnées au verso.

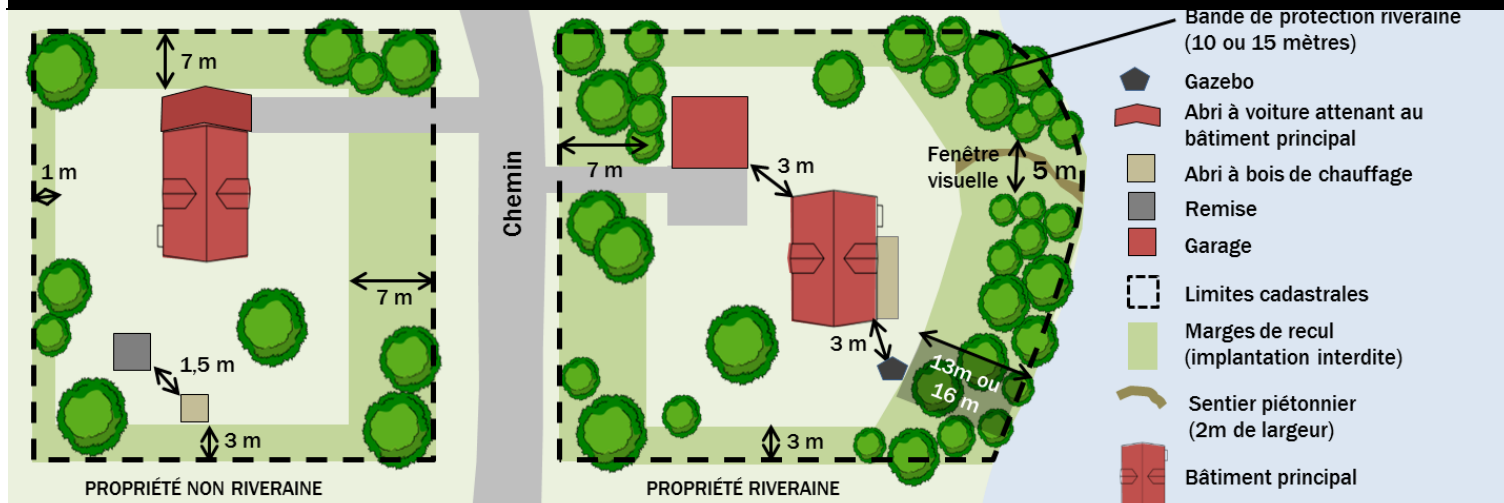
Pour de plus amples renseignements sur les normes à respecter, consultez le *Règlement 08-07-2000 relatif au zonage* ou communiquez avec le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

5. DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVEC LA DEMANDE

L'émission du permis sera retardée si la demande n'est pas complète. Assurez-vous d'avoir les documents requis :

- Titres de la propriété si acquise depuis moins d'un an
 - Procuration signée par le propriétaire, s'il y a lieu
 - Plan du bâtiment accessoire, à l'échelle, montrant :
 - Les quatre (4) faces du bâtiment et leurs dimensions, si s'applique ;
 - L'emplacement et les dimensions des portes, portes de garage et des fenêtres ;
 - La subdivision et l'affectation des pièces, si s'applique ;
 - Les matériaux et leur couleur utilisés pour la finition intérieure et / ou extérieure et pour la toiture
 - Plan d'implantation du projet montrant :
 - La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et celle des bâtiments existants sur le même terrain, s'il y a lieu ;
 - La localisation de la fosse septique, de l'élément épurateur et de la source d'alimentation en eau potable, s'il y a lieu ;
 - Si le terrain est riverain ou qu'un lac ou qu'un cours d'eau se trouve à moins de 30 mètres (100 pieds) du terrain :
 - La largeur de la bande de protection riveraine
 - La distance entre la construction projetée et la bande riveraine
 - Dans le cas d'un terrain en zone inondable identifiée au règlement de zonage : cote altimétrique moyenne du terrain.
- Il est fortement suggéré de faire le plan d'implantation à partir d'une copie du plan accompagnant le certificat de localisation de la propriété (réalisé par un arpenteur-géomètre).
- Un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre sera exigé pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire qui, une fois complété, aura une superficie de quarante 40 m² (430 pi²) et plus aura une fondation ou un radier de béton, ou un système de pièce d'acier vrillé.

6. MARGES DE REcul | BÂTIMENT ACCESSOIRES (zonage villégiature, rural et agricole)



- Le total de la superficie au sol des bâtiments accessoires doit être inférieur à la superficie au sol du bâtiment principal.
- Lorsqu'un bâtiment accessoire est attenant au bâtiment principal, les marges de recul du bâtiment principal s'appliquent.
- En zone urbaine, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté dans la marge de recul avant ; les marges de recul latérales sont de 3 mètres.

NOTE : Le présent schéma est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues au règlement d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du demandeur de se référer aux règlements d'urbanisme, notamment à l'article 8.3 du règlement relatif au zonage, à la grille des spécifications ainsi qu'à toute autre norme applicable.

7. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je déclare que les informations contenues dans ce formulaire sont exactes et que j'ai lu les informations suivantes :

- Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun cas une autorisation de procéder aux travaux demandés. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.
- L'officier municipal se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire pouvant l'aider à avoir une compréhension claire de votre projet.
- Une fois que l'officier municipal a tous les documents requis en main, l'émission du permis peut prendre jusqu'à 30 jours. Veuillez donc prévoir ce délai dans l'échéancier de vos travaux.

Signature

Date (aaaa | mm | jj)